



**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry
du lundi 29 septembre 2025**

La séance du Conseil général, réuni à la salle du Conseil général, à l'Hôtel de Ville, à 20h00, est ouverte et présidée par M. S. Rossetti, Président.

Ordre du jour :

1.	Appel	2
2.	Procès-verbal de la séance du 30 juin 2025 – correspondance	2
3.	Nomination d'un membre à la Commission non permanente ayant pour mission d'accompagner les travaux du PAL, en remplacement de M. Romain Dubois, démissionnaire.....	2
4.	Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification partielle du PAL pour l'entreprise Singer	3
5.	Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.00 TTC pour la finalisation de l'avant-projet de réaménagement des espaces publics du centre-ville.....	3
6.	Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 153'800.00 TTC pour le remplacement de l'éclairage public de 36 passages piétons	6
7.	Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 260'000.00 TTC concernant les travaux de rénovation du système d'éclairage du stade des Buchilles, terrains B et C.....	9
8.	Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande d'adaptation des mesures de subventionnement de la mobilité	10
9.	Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF 200'000.00 pour le raccordement de plusieurs bâtiments communaux au chauffage à distance (CAD) du Plateau de la gare	11
10.	Interpellation.....	12
11.	Informations du Conseil communal	12
12.	Questions	15

1. Appel

L'appel fait constater la présence des 38 membres suivants :

- | | |
|---|---------------------------------|
| 1. <i>Alberti Geoffroy (suppléant)</i> | 21. Matthey Fanny |
| 2. Aubert Sylvie | 22. Monteiro Ramos Carlos |
| 3. Barrabas Romain | 23. Mühlmann Daniel |
| 4. Belgrano Martine | 24. Oliva Patrick |
| 5. Blanc Stephen | 25. Paz Sandro |
| 6. <i>Böhm Jean-Daniel (suppléant)</i> | 26. Patocchi Anita (suppléante) |
| 7. Brossard Marc | 27. Petermann Jean-Michel |
| 8. Buschini Claude | 28. Piscopiello Cosimo |
| 9. Chapuisod Nathalie | 29. Preisig Ducommun Pascale |
| 10. Da Silva Helder | 30. Rais Cécile |
| 11. De Nuccio Emanuele | 31. Rossetti Sam |
| 12. De Montmollin Andrea | 32. Rota Danilo |
| 13. Durnnat Lopez Carole | 33. Rousseau Maryse |
| 14. Fasel Stéphane | 34. Rousseau Nicolas |
| 15. Fortin Michel | 35. Sandoz Alain |
| 16. Gillardin Caroline | 36. Vicario Fabio |
| 17. Keller Stéphane | 37. Vuillaume John |
| 18. <i>Kneubühler Jean-Pierre (suppléant)</i> | 38. Wessner Jérôme |
| 19. Koller Jenny | |
| 20. Lüthi Paul | |

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 20.

Membres excusés : Mmes O. Musitelli-Taillard et L. Dubois et, MM. D. Musitelli, M. Couvercel, P. Pedimina, M. Rigaux et J. Vuillaume.

Tous les membres du Conseil communal sont présents : M. P. Chapuisod (PLR), président, M. E. Dubois (VERT·E·S), vice-président, Mme A. Macherel Rey (PS), secrétaire, Mmes M. Schlaepi (PS) et C. Zeter (PLR), membres.

2. Procès-verbal de la séance du 30 juin 2025 – correspondance

Au vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Correspondance : il n'est cité que la lettre de démission de M. R. Dubois. Son remplacement dans la commission est à l'ordre du jour, au point suivant.

3. Nomination d'un membre à la Commission non permanente ayant pour mission d'accompagner les travaux du PAL, en remplacement de M. Romain Dubois, démissionnaire

M. N. Rousseau propose la candidature de Mme F. Matthey. Celle-ci est élue tacitement.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification partielle du PAL pour l'entreprise Singer

M. H. Da Silva (au nom de la Commission technique de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, CTAME, et en tant que vice-président du PAL) : La modification du PAL avait été largement discutée l'année dernière et le rapport correspond bien à ce qui avait été convenu. Néanmoins, nous n'avons pas été prévenu que le rapport serait présenté maintenant, donc il a manqué d'un peu d'information aux commissions. Quoi qu'il en soit, cette modification avait été acceptée il y a un an.

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : La Commission a validé ce rapport à l'unanimité.

Mme P. Preisig Ducommun (au nom du PLR) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, notre groupe a pris connaissance de ce rapport et en remercie ses auteurs. Ce soir, il s'agit d'adopter formellement la modification du PAL de la Commune de Boudry en faveur de l'Entreprise Singer, pour laquelle le Conseil général avait déjà donné son accord de principe à la grande majorité en septembre 2024. Ce rapport a soulevé quelques questions ayant essentiellement porté sur la forme de la procédure plutôt que sur le fond du rapport qui est absolument identique au rapport présenté en septembre 2024. Le groupe PLR se réjouit du développement d'entreprises sur son territoire et soutiendra encore ce soir ce rapport à l'unanimité. Je vous remercie pour votre attention.

Mme C. Rais (au nom du PS) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste acceptera le rapport présenté, comme il l'avait fait en septembre 2024 lors du premier vote sur cette modification partielle du PAL en faveur de l'entreprise Singer. Il est en effet primordial que notre commune reste attractive pour les entreprises telles que Singer, d'autant que celle-ci a mis en place un plan mobilité, ce que nous saluons encore une fois. Toutes les parties impliquées ayant donné leur aval, le PS en fera de même lors du vote.

Mme J. Koller (au nom du groupe des Vert·e·s) : Nous allons voter la même chose que la dernière fois, pour les mêmes raisons que les autres groupes.

M. E. Dubois (CC) : J'apporte une précision. Cela peut paraître étrange, l'année passée, nous avons consulté pour savoir si nous allions faire ce travail, car il faut faire ce travail en marge de l'autre PAL, celui en cours, car il y a un besoin urgent et qui nécessite une validation. La validation de ce soir est un acte politique qui permettra à cette modification partielle d'être en vigueur. Donc, cela nous échauffe pour le vrai PAL, car nous devrons aussi le faire, c'est vraiment juste le point formel pour que cette modification, cette dérogation au PAL puisse entrer en vigueur. Ensuite, l'entreprise pourra commencer ses travaux.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.00 TTC pour la finalisation de l'avant-projet de réaménagement des espaces publics du centre-ville

M. H. Da Silva (au nom de la CTAME, ainsi que pour la Commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation) : Nous avons travaillé conjointement sur l'élaboration d'une variante qui permettait d'avoir un consensus avec tous les partis. Le présent rapport ne reprend toutefois pas ce détail, et n'ayant pas été soumis aux Commissions, nous n'avons pas pu nous prononcer à son sujet.

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : La Commission a voté ce rapport à l'unanimité, sans autre commentaire.

M. H. Da Silva (au nom du groupe PLR) : Comme déjà dit, les deux commissions ont travaillé sur le sujet, elles ont trouvé des consensus et tout le monde a été suffisamment convaincu par la variante proposée. Ainsi, nous demandons un suivi de la commission sur l'avancement des travaux de l'avant-projet, afin de pouvoir garder ce consensus et un œil sur l'évolution et pouvoir adapter s'il y a des besoins d'adaptation. Nous demandons cela par souci de transparence et de clarté pour le suivi. Car comme évoqué au point 4, comme évoqué au présent point, ainsi que pour le point 6, concernant l'éclairage des passages piétons qui a été présenté que la semaine dernière en commission, le point 8 qui concerne le subventionnement de la mobilité, la Commission de la mobilité n'a pas été consultée et finalement le point 9, le chauffage à distance, n'aurait pas non plus été très bien présenté. Pour toutes ces raisons, nous souhaitons amender ou avoir en tout cas une autre bonne forme de garantie de suivi pour les deux commissions qui ont déjà travaillé là-dessus. Nous ne souhaitons pas recevoir juste un rapport final que nous allons refuser ou amender. Nous préférerons travailler et suivre l'évolution.

M. D. Rota (au nom du PS) : Le Parti socialiste a pris connaissance de cette demande de crédit de CHF 40'000.00. Il est quelque peu surprenant de lire dans le troisième paragraphe que la solution des arrêts de bus a été trouvée alors que les deux commissions concernées n'ont pas été informées, ce qui est regrettable. Néanmoins, dans le but d'avancer sur ce projet, nous demandons une clarification auprès du Conseil communal pour que ce projet puisse se poursuivre.

Mme C. Durnat Lopes (au nom du groupe des Vert-e-s) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe Vert-e-s votera favorablement ce crédit.

M. N. Rousseau (en son nom) : Je suis un petit peu étonné de certaines remarques concernant le suivi du dossier. Il me semble que dans ce rapport, il est clairement notifié que la solution consistant à mettre un arrêt de bus à l'avenue du Collège et trois à l'actuelle place du tram a été adoptée. Or, cette solution a été longuement, contre l'avis d'ailleurs du Conseil communal au départ, discutée. J'étais donc plutôt content que ce soit finalement cette solution qui ait été choisie, alors il n'y a pas de détail, on n'est d'accord, mais il semblait que précisément, on allait dans le sens de la séance commune des commissions de l'urbanisme et de la mobilité

M. H. Da Silva (au nom du groupe PLR) : Le groupe PLR est aussi relativement content, car c'est le consensus qui a été trouvé. Ce qu'il demande, c'est simplement de pouvoir suivre l'avancée des travaux et ainsi, en cas d'imprévu, pouvoir réagir immédiatement. L'idée est d'éviter d'attendre un rapport final qui devrait ensuite être refusé ou modifié en Conseil général. Il s'agit donc simplement d'assurer un suivi pour savoir où l'on va.

M. E. Dubois (CC) : Effectivement, plusieurs projets sont en cours au centre-ville depuis 2021 : l'îlot de la Coop, la requalification de la rue Louis-Favre, celle de la place du Tram - des éléments issus du plan directeur des espaces publics de 2018, sauf erreur. Il existe de nombreux rapports à ce sujet, répartis ici et là, que nous traitons depuis cinq ou six ans. Il s'agit aujourd'hui simplement de recoudre ce patchwork, sans pour autant prendre des décisions à la place des Commissions. Nous rassemblons les rapports déjà validés pour en faire un avant-projet cohérent. La Commission de la sécurité, en collaboration avec celle de l'aménagement du territoire, a validé une solution pour le centre-ville, qui est reprise ici. L'îlot de la Coop fait l'objet d'un plan spécial, déjà approuvé. Quant à la rue Louis-Favre, les discussions n'ont pas encore commencé, mais elles sont prévues prochainement. L'objectif est de retrouver une vision d'ensemble, au-delà des projets ponctuels comme la place du Tram ou l'îlot de la Coop — une vision qui couvre tout le centre-ville, de la Poste au Collège, du pont J.-J. Rousseau à la rue Louis-Favre. Cette étape, pour un montant de CHF 40'000.00, permettra de consolider toutes les

décisions prises dans un avant-projet. Cela signifie que tout ce travail servira de base, mais que les avant-projets seront ensuite rediscutés en commissions, adaptés si nécessaire, avant d'aboutir à un projet final qui sera soumis au Conseil général. Nous sommes encore loin de la réalisation, mais c'est maintenant qu'il faut poser les bases, pour que les travaux puissent commencer entre 2028 et 2030. C'est un point important de notre législature, même si le projet se concrétisera sous la suivante, c'est à nous de prendre cette décision aujourd'hui. J'ai donc été surpris d'entendre dire que les commissions ne sont pas consultées, alors que ce sont précisément les décisions issues de ces commissions qui sont mises ensemble dans cette démarche.

M. H. Da Silva (au nom du groupe PLR) : Nous ne contestons pas et nous ne disons pas que nous allons refuser le rapport. Nous ne disons pas que nous n'avons pas été consulté pour la suite du projet, car elle n'a pas encore eu lieu. Ce qu'on dit c'est que sur six rapports présentés aujourd'hui, il a manqué de clarté sur quatre rapports et que nous voulons nous assurer que pour la suite, principalement pour ce rapport-là, comme il y avait déjà eu une commission spéciale créée avec les deux commissions. La seule chose que le groupe PLR demande, c'est une garantie d'un suivi par les Commissions pendant les travaux d'avant-projet et non pas seulement une présentation une semaine avant le Conseil général. Ce n'est pas une mise en doute, c'est juste une demande de suivi et de consultation. Cela me surprend que cela suscite autant de discussions.

M. E. Dubois (CC) : Oui, moi aussi je suis surpris, mais attention, il y a le rôle du Conseil général, le rôle des Commissions et le rôle des cabinets d'ingénieurs et autres que nous mandatons. Je ne vais pas m'immiscer dans leur travail, je vais leur demander de mettre bout à bout, de tout vérifier par rapport à nos partenaires. L'étape suivante sera de vous présenter cet avant-projet pour le finir et à ce moment-là, il faudra aussi consulter les principaux impactés qui sont Boudrysia, les commerces, les restaurants et les cafés. Mais avant d'entamer les discussions avec ces gens, il faut que nous ayons un avant-projet et cet avant-projet il sera discuté en commissions. Il y aura encore beaucoup de séances. Par contre, pour cet aspect-là, de le faire avec deux commissions, puisqu'il y a des sujets qui concernent la mobilité, la sécurité publique, etc.

M. H. Da Silva (au nom du groupe PLR) : C'est justement la demande du PLR.

Mme N. Chapuisod (en son nom) : Etant membre de la Commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation, nous avons quand même dû appuyer notre demande pour faire partie de ce projet du centre-ville et je pense que cette demande d'amendement est nécessaire pour garantir d'avoir un suivi par les deux commissions. Cela a été compliqué jusqu'à aujourd'hui.

M. E. Dubois (CC) : C'est vrai, je le relève aussi. Les invitations sont bien envoyées aux deux présidents de commission, mais il semble que le message ne soit pas toujours bien arrivé. Il faudra être plus attentif à cela. Pour le centre-ville en particulier, une bonne coordination est absolument essentielle. C'est vrai qu'il était compliqué d'arriver à un consensus avec les arrêts de transports publics sur l'actuelle place du tram et une fois que tout le monde était d'accord, nous avons été percutés par une annonce de TransN qui venait avec une autre proposition, alors nous avons recommencé.

Mme N. Chapuisod (en son nom) : C'est juste, c'est un sujet pour lequel il y a beaucoup d'avis. Je pense qu'il faut un amendement.

M. S. Rossetti (Président) : Mme Chapuisod, pour l'instant, il n'y a pas de proposition d'amendement. Maintenant, je me pose la question en entendant que ce sujet étant si sensible, est-ce qu'il ne nécessiterait pas une commission ad hoc. Cela serait dans les attributions du bureau.

M. H. Da Silva (au nom du groupe PLR) et M. E. Dubois (CC) : Cette commission existe, avec les deux commissions existantes.

M. H. Da Silva (au nom du groupe PLR) : Nous proposons l'amendement suivant en créant un nouvel article 4 : *La Commission technique de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la mobilité, la Commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation seront régulièrement informées et consultées de l'avancement de l'avant-projet*, et l'ex-article 4 devient l'article 5.

M. S. Rossetti (Président) : Je ne sais pas si cela se fait dans un arrêté, mais si cela n'appelle pas d'autres remarques.

M. P. Migliorini (administrateur) : Oui, c'est possible, même si c'est déjà inscrit dans le RGC, mais cela peut être précisé.

M. N. Rousseau (en son nom) : Monsieur le Président, cela me gène un petit peu, non pas que je suis opposé au fond de la question, mais cela veut dire qu'à chaque arrêté, il faudra préciser que les Commissions soient sollicitées, alors qu'elles le sont normalement. Alors, évidemment, il y a eu des pannes, mais ce n'est pas parce qu'il y a eu quelques pannes qu'il faut légiférer et dire à chaque arrêté que les commissions doivent être consultées, nous n'allons pas nous en sortir. C'est pour cette raison que je m'abstiens personnellement, je pense que cela va de soi.

M. S. Rossetti (Président) : Je comprends votre position, mais je comprends également la demande du PLR.

M. E. Dubois (CC) : Là, nous mettons le doigt sur quelque chose d'assez intéressant : le règlement communal renvoie, pour toutes les commissions, à un règlement spécifique à chacune. Or, à part la commission Sports, Culture et Loisirs, qui dispose effectivement d'un tel règlement, je ne crois pas que cela existe pour les autres. Il faudrait sans doute traiter ce point, comme le prévoit le RGC. Ce règlement permettrait de définir clairement le champ de compétences de chaque commission.

M. S. Rossetti (Président) : Merci, mais ce n'est pas à l'ordre du jour. Nous pourrons y revenir dans les divers.

L'amendement est présenté aux membres du Conseil général :

Article 4 (nouveau) : La Commission technique de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, la Commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation seront régulièrement informées et consultées de l'avancement de l'avant-projet.

Article 5 (ex article 4) : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au vote l'amendement est accepté à 25 voix contre 9 et 3 abstentions.

Au vote l'arrêté amendé est à l'unanimité.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 153'800.00 TTC pour le remplacement de l'éclairage public de 36 passages piétons

M. E. De Nuccio (au nom de la Commission de l'économie publique et énergie) : La Commission a été consultée et elle a validé ce rapport à l'unanimité.

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : Les commissaires ont validé ce rapport à l'unanimité. La question du type d'éclairage a été soulevée, notamment s'il ne serait pas pertinent d'envisager autre chose

qu'un éclairage H24. Cela dit, la Commission de gestion et des finances n'a pas vocation à traiter ce type d'aspect technique, donc la discussion n'a pas été approfondie.

M. M. Brossard (au nom du groupe PLR) : Tout d'abord, le PLR soutient sur le fond cet investissement, jugé nécessaire pour la sécurité de nos concitoyens. Toutefois, ces derniers jours, plusieurs zones d'ombre — c'est le cas de le dire — ont suscité des débats au sein de notre groupe. J'en ai retenu quatre. La première, le passage piéton n°26 mentionné dans le rapport, qui débouche sur un parking. Nous nous interrogeons sur la pertinence de l'équiper sur le moyen et long terme, sachant qu'il pourrait être supprimé d'ici quelques années. Deuxièmement, l'option avec détecteurs de présence est très peu abordée. Quels en seraient le coût, l'impact sur la sécurité, les économies d'énergie possibles et les effets sur la pollution lumineuse ? Ces éléments mériteraient d'être précisés et cela en soulève alors un troisième : celui de la Commission de l'énergie. Dans un projet de ce type, elle devrait logiquement être consultée, au même titre que la Commission de la sécurité. Enfin, quatrième élément, le rapport ne mentionne pas d'éventuelles subventions liées à l'éclairage LED. Existe-t-il des aides financières disponibles ? Ces questions nous amènent à penser : ne serait-il pas mieux finalement, plutôt que de vouloir courir, d'attendre un petit peu, de compléter ce rapport. C'est pourquoi nous vous proposons chers collègues, de renvoyer ce rapport en votant une non-entrée en matière, non pas parce que nous nous opposons à ce projet qui est essentiel, mais plutôt pour le compléter et s'assurer de partir du bon pied dès le début.

Mme C. Zeter (CC) : La Commission de l'énergie et de l'économie publique a été consultée et vient de donner son avis.

Mme C. Durgnat-Lopes (pour le groupe des Vert·e·s) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Mme P. Preisig-Ducommun (en son nom) : Je m'excuse, mais M. M. Brossard, au nom du PLR, a demandé une non-entrée en matière.

M. S. Rossetti (Président) : Je souhaite laisser tous les groupes s'exprimer.

Mme C. Durgnat-Lopes (pour le groupe des Vert·e·s) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous avons étudié attentivement ce rapport, concis et clair et en remercions l'auteur. Il n'a cependant pas été soumis au préalable à la Commission de la Sécurité, et nous l'avons découvert ces derniers jours, raison pour laquelle nous n'avons pas pu vous soumettre au préalable notre réaction. Bien sûr, il est indiscutable que pour respecter la loi, nous devons remplacer ces luminaires, d'une façon ou d'une autre, pour éclairer les passages pour piétons. Cependant, comme le dit bien le résumé du rapport, cette demande de crédit est présentée de façon, je cite, à « maintenir un éclairage durant toute la nuit ». Or, en bas de page 1, l'article 26 alinéa 2 du Règlement d'exécution de la Loi sur les routes et voies publiques, qui doit à nouveau être appliqué au 30 avril 2026, précise bien qu'une extinction de l'éclairage pilotée par un système de détection des piétons peut être admise durant les heures de faible fréquentation ». Cet article vise précisément la tranche horaire 01h00-05h00 du matin, donc les heures de faible fréquentation humaine. La fréquentation des insectes, elle, par contre, est haute durant ces heures, ils ont besoin à ce moment-là d'obscurité pour trouver leur chemin, pour se nourrir et pour se reproduire. Je ne cesserai pas de vous rappeler trois choses : un tiers des espèces encore existantes en Suisse est menacée d'extinction, qu'un lampadaire tue environ 150 insectes par une nuit d'été, que la survie de l'être humain passe par leur survie, et non l'inverse. Être avocate des abeilles, des fourmis, des insectes en général n'est pas chose aisée, mais ici je fais appel à votre cerveau et à votre sens de l'émerveillement...voici une macro d'une mouche (elle présente une photo). Admirez la délicatesse de ses traits, la beauté de sa symétrie. Elle a vécu à Planeyse, et a été croquée par M. Bernard Boule, photographe de la région. Une mouche peut certes être très embêtante, mais quelle merveille de la nature ! Voilà qui est dit. Maintenant, dans le prolongement de la motion du PLR intitulée « Economie d'énergie et écologie : lutte contre la pollution lumineuse », qui est toujours

active, puisque son classement a été rejeté par 30 voix contre 1, le groupe des Vert·e·s vous propose un amendement à cette demande de crédit :

« Les luminaires de ces 36 passages piétons sont équipés de détecteurs de présence, enclenchés de 01h00 à 05h00. Lorsqu'ils ne sont pas activés, l'extinction est totale. »

Nous pensons que non seulement les insectes, mais aussi les riverains des passages pour piétons apprécieront. Oui, cet amendement a un coût, estimé à CHF 40'000.00. Mais dans 5 minutes, nous allons voter sur une demande de crédit de plus d'un quart de million pour éclairer une partie des stades de football de Boudry. Je vous laisse apprécier la différence des sommes. Merci de votre attention.

Mme C. Gillardin (au nom du groupe PS) : Le parti soutient ce rapport.

M. N. Rousseau (en son nom, mais également au nom du groupe PS) : Nous avons pris connaissance seulement ce matin de l'amendement des Vert·e·s, d'ailleurs, petite parenthèse : je regrette que certains amendements parviennent au dernier moment, ce qui fait que nous n'avons pas le temps d'en parler au sein des groupes et d'avoir une vision complète de la situation. Sur le fond de la question, le problème du subventionnement, est-ce que nous savons vraiment si la somme de CHF 40'000.00 correspond réellement à la demande supplémentaire, d'autre part, à titre personnel, je me demande si la mesure que vous proposez est valable pour tous les passages piétons. À mon avis certains passages piétons centraux, vitaux, devraient rester éclairés toute la nuit. Il y a une incertitude, est-ce que le Conseil communal peut répondre à cette question technique. Puis, dans le doute, nous nous déterminerons.

M. S. Rossetti (Président) : Je propose que le Conseil communal réponde à cette question, ainsi qu'à celle de M. Brossard, ensuite, nous voterons sur l'entrée en matière ou non.

Mme A. Macherel Rey (CC) : Je vais répondre, mais je pense qu'une question de fond doit être traitée. L'article 28, al. 2 dit : « Tout projet d'arrêté doit d'abord être discuté dans son principe ; si l'entrée en matière est votée, il est étudié dans un second débat, article par article. Enfin, l'assemblée se prononce sur l'ensemble du projet. » Je pense donc qu'il y a une question d'abord à régler, c'est celle de l'entrée en matière ou non.

M. S. Rossetti (Président) : Ok, nous allons donc tout d'abord voter l'entrée en matière.

M. N. Rousseau (en son nom) : Nous réfléchissons entre nous, mais malheureusement à l'improviste. Il y a quand même une incertitude par rapport au coût, une incertitude sur le nombre de passages concernés. Sur le principe que pose les Vert·e·s, nous serions d'accord, mais il me semble qu'il y a quand même un peu trop d'incertitudes et qu'un renvoi à une très prochaine séance pourrait être justifié.

Mme F. Matthey (en son nom) : Je pense donc qu'il faudrait voter une non-entrée en matière avec renvoi.

Au vote, la non-entrée en matière avec renvoi est acceptée à 35 voix et 2 abstentions.

M. S. Rossetti (Président) : Ce point est renvoyé en commission. Un délai est mentionné dans le dossier, fin avril 2026.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 260'000.00 TTC concernant les travaux de rénovation du système d'éclairage du stade des Buchilles, terrains B et C

M. S. Paz (au nom de la Commission Sports, Loisirs et Culture) : Les membres de la commission ont été consultés, pas de la manière traditionnelle, mais cela a été fait, et sont favorables à la majorité. Le vote n'est pas à la majorité, car un membre est en congé maternité.

M. S. Rossetti (Président) : Quand vous dites que la commission n'a pas été consultée de manière traditionnelle

M. S. Paz (au nom de la Commission Sports, Loisirs et Culture) : Oui, la consultation s'est faite par voie électronique, car nous n'avons pas pu nous réunir, mais les membres sont au courant.

M. E. De Nuccio (au nom de la Commission de l'économie publique et énergie) : Le rapport a été présenté à la Commission et nous avons donné l'aval pour ce rapport, à l'unanimité.

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : La Commission a validé à l'unanimité ce rapport. Il est recommandé de prévoir dans le contrat avec le prestataire en charge des travaux des pénalités en cas de retard dans l'exécution desdits travaux, pénalités qui seraient à la hauteur des subventions qui pourraient être perdues au vu des délais serrés.

M. A. Sandoz (au nom du PS) : Le rapport a retenu l'attention du groupe et nous remercions comme à l'accoutumée ses auteurs pour la qualité de leur travail. Les intentions de la Commune sont légitimes, même si les investissements envisagés sont importants. L'adoption de ce rapport aura par ailleurs un impact notable en matière de consommation électrique. La réalisation de ces travaux permettra également de mettre le terrain en conformité avec les normes de la Société suisse d'éclairage. C'est un point positif, d'autant plus que le complexe des Buchilles a gagné en visibilité sur la scène européenne depuis l'accueil de la sélection féminine danoise. Troisième élément favorable : cet investissement offrira une meilleure rationalisation de l'éclairage sur l'ensemble des trois terrains. Il faut aussi souligner que nous faisons face à une obsolescence certaine de plusieurs équipements, notamment du local technique, de certains câblages, et de l'absence de pièces de rechange. De manière générale, le matériel installé lors de la construction du complexe n'avait pas été le choix le plus optimal. Enfin, nous nous réjouissons de la subvention LED for Foot, même si nous ne connaissons pas encore précisément le montant qu'elle représentera. En tenant compte de la date butoir du 31 mars 2026 pour la réalisation des travaux, le groupe a décidé d'adopter ce rapport. Merci pour votre attention.

M. R. Barrabas (au nom du groupe des Vert·e·s) : Dans un souci de cohérence, mais également dans un souci d'économie d'énergie conséquente, le groupe valide à l'unanimité ce rapport.

M. S. Keller (au nom du groupe PLR) : Nous avons lu attentivement ce rapport et nous allons l'accepter à l'unanimité.

M. C. Buschini (en son nom) : Je demanderais à M. Da Silva de lire mon texte, car j'ai des problèmes avec les yeux. Je suis archiviste depuis 50 ans au FC Boudry.

M. H. Da Silva, au nom de M. C. Buschini : Mesdames, Messieurs, l'évolution de l'éclairage des stades de football pour permettre de jouer en soirée aux Buchilles. En 2011, l'éclairage installé semblait convenir, mais les directives de l'ASF et de l'ANF, la disparition des ampoules au mercure et l'arrivée en force des LED font que nous sommes dans l'obligation de refaire la lumière. Sur les terrains B et C ce ne sont pas moins de 250 juniors du FC Boudry qui s'entraînent, les vétérans et même nouvellement,

deux équipes féminines. Ces nécessités sont devenues obligatoires pour l'homologation des surfaces de football, c'est pour ces raisons que je vous demande d'accepter cette demande de crédit.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande d'adaptation des mesures de subventionnement de la mobilité

M. S. Rossetti (Président) : Nous commençons par le rapport des commissions.

M. E. Dubois (CC) : Nous avons consulté exclusivement la Commission de gestion et des finances, puisque l'enjeu est financier.

M. H. Da Silva (en son nom) : Oui, mais je trouve cela particulier, car la Commission de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la mobilité a dans son nom, le mot « mobilité », et cette dernière n'est pas consultée pour un rapport concernant le subventionnement de la mobilité.

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : Les commissaires ont voté ce rapport à l'unanimité. Toutefois, la commission souhaite une flexibilité à court terme afin de pouvoir revoir à la baisse les subventions si le canton devait également à l'avenir, verser ou augmenter leurs subventions.

Mme P. Preisig Ducommun (au nom du groupe PLR) : Il est vrai que lorsque nous avions abordé ce dossier, en décembre l'année passée, lors du budget, il avait été longuement discuté, avec une interruption de séance et il avait été noté au procès-verbal que le Conseil communal allait venir avec un projet d'arrêté pour les subventions et que la Commission mobilité serait consultée, or cela n'a pas été le cas.

M. E. Dubois (CC) : Alors, c'est mon erreur. Désolé. Je suis allé auprès de la Commission qui me semblait le plus impacté par ce rapport. À la base, cela devait être un rapport d'information avec une votation au budget, seulement la dernière fois que nous avons fait cela, nous n'avons pas pu développer les subventions au 1^{er} janvier en raison du délai référendaire. De ce fait, c'est devenu un rapport avec un arrêté. Entretemps, le dicastère de la mobilité a changé de responsable, au début c'était Mme C. Zeter, maintenant c'est chez moi. J'ai pensé que cela impactait les finances en termes de montants de subventionnements.

M. H. Da Silva (en son nom) : Je conteste la réponse de M. E. Dubois, parce qu'en première page du rapport, c'est indiqué : Dicastère – mobilité et transport.

Mme N. Chapuisod (au nom du groupe PLR) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous remercions les auteurs du rapport et vous informons que le groupe l'acceptera à l'unanimité. À titre personnel, il est regrettable que la Commission n'ait pas été consultée et je trouve les explications de M. E. Dubois pour le moins désagréable.

M. J. Vuillaume (au nom du groupe PS) : Nous soutenons le renforcement et l'élargissement des mesures de subventionnement de la mobilité et approuve le projet de l'arrêté, à la fois souple et précis, proposé par le Conseil communal.

M. G. Alberti (au nom du groupe des Vert·e·s) : Le groupe Vert·e·s acceptera à l'unanimité le présent rapport, bien entendu, et nous remercions le Conseil communal pour l'exécution.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF 200'000.00 pour le raccordement de plusieurs bâtiments communaux au chauffage à distance (CAD) du Plateau de la gare

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : C'est un tir groupé, la commission pour le dernier rapport a voté à l'unanimité, à noter toutefois que la dépense n'était pas planifiée au budget, mais qu'elle sera compensée par un crédit décalé dans le temps.

M. J.-P. Kneubühler (au nom du groupe PLR) : Mesdames et Messieurs, le PLR remercie tout d'abord notre autorité pour le rapport clair et précis qui est à la base de cette demande de crédit. Le PLR l'a étudié avec attention et il nous paraît évident que pour aller dans le sens de la favorisation des énergies renouvelables, c'est déjà à la ville de Boudry de donner l'exemple. Par ailleurs et dès le moment que le CAD sera posé dans la rue, le bon sens nous dit qu'il faudra en profiter. À la demande de connaître les coûts d'utilisation, le Conseil communal nous a clairement répondu que ceux-ci dépendaient d'une formule mathématique complexe et d'un contrat de prestation globale et qu'à ce jour, il n'était pas encore possible de les définir, ce qui paraît parfaitement compréhensible. Le PLR soutiendra par conséquent cette demande de crédit à l'unanimité.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Je ne peux que souscrire au propos du groupe PLR, donc je ne vais pas répéter ce qu'il nous a dit. Simplement deux demandes particulières, est-ce que nous nous sommes aussi approchés des privés de la zone, car le rapport concerne les bâtiments publics, si j'ai bien lu, pour leur demander un éventuel raccordement. Deuxième question : qu'en est-il du projet d'extension du projet de chauffage à distance dans la ville basse, les habitants de la Rue Louis-Favre, des Vermondins, les Rochettes, avaient en son temps été sollicités par le Conseil communal, pour leur demander s'ils étaient éventuellement d'accord avec un raccordement. Où en est ce projet ?

M. P. Chapuisod (CC) : Je réponds déjà pour les privés : c'est le Groupe-E qui va contacter l'ensemble des privés concernés par les travaux à venir sur la Rue Oscar-Huguenin, l'Avenue du Collège et le Fbg Ph.-Suchard.

Mme C. Zeter (CC) : Je me permets une précision : la décision appartient à Groupe-E où poser et avec qui. Là, ils ont fait de la prospection avec les privés pour voir s'ils pouvaient être intégrés. S'ils posent du chauffage à distance dans des zones où c'est trop cher, où il n'y a pas suffisamment de gens qui souhaitent être raccordés, les prix de la chaleur, pour tout le monde serait trop élevé. Donc, finalement, la décision appartient à Groupe E. Ils n'ont pas indiqué pour le moment quand ils allaient commencer du côté de la Rue Louis-Favre. Cette rue pose des problèmes en raison du revêtement de pavés. C'est compliqué de poser le chauffage à distance, donc à ce stade, ils ne savent pas encore si cela serait rentable de venir le faire.

M. P. Chapuisod (CC) : Concernant la Rue Louis-Favre, la demande du Conseil communal vis-à-vis de Groupe-E est d'inclure ce qu'on appellerait un Y, dans le carrefour, ce qui permettrait, à l'avenir, de raccorder la Rue Louis-Favre au CAD. C'est prévu de le faire, mais nous n'avons pas de délai.

Mme J. Koller (pour le groupe des Vert·e·s) : Le groupe a validé ce rapport à l'unanimité. Il trouve que c'est une opportunité qu'il faut saisir.

Au vote, l'arrêté est accepté à 36 voix et 1 abstention.

10. Interpellation

M. C. Buschini (en son nom) : J'ai récemment participé à une exposition au Val-de-Ruz et je souhaiterais faire afficher une photo que j'y ai prise. Comme vous avez déjà pu le constater à Boudry, la question des giratoires nous occupe depuis longtemps. Au sein de la Commission Sports, Loisirs et Culture, nous avions déjà examiné le giratoire situé près de Celgène et étudié les différentes étapes de ce projet, dont le coût s'élevait alors à environ CHF 120'000.00. Depuis, nos giratoires sont principalement aménagés avec de l'herbe, des rochers ou quelques arbres. Lors de cette exposition, j'ai découvert une œuvre de M. Philippe Loset, artiste originaire du Val-de-Travers, qui pourrait parfaitement convenir à l'un de nos giratoires.

Un financement via le pour-cent culturel pourrait être envisagé, sans pour autant représenter une dépense importante pour la commune. L'exposition se tient jusqu'à la fin du mois d'octobre, et il serait intéressant que les habitants de Boudry puissent aller la découvrir afin d'évaluer cette possibilité.

M. E. Dubois (CC) : Je me pose la question : cela n'a pas été abordé en commission, car il n'y avait pas d'autres objets à traiter. Pourtant, il touche à plusieurs domaines — la mobilité, la sécurité et la culture. Comment souhaitons-nous procéder face à une proposition amenée de manière unilatérale ? Il est vrai que nos giratoires ne comportent plus d'œuvres d'art, et l'idée est tout à fait louable. Cependant, y a-t-il une réelle urgence à traiter ce dossier maintenant ? Par ailleurs, sait-on si la sculpture présentée risque d'être vendue durant l'exposition ?

M. C. Buschini (en son nom) : Oui, c'est ça.

M. P. Chapuisod (CC) : C'est interpellation est en réalité une question. Le Conseil communal pourrait donner une réponse à la prochaine séance. Là, nous sommes pris au dépourvu. De plus, il faut savoir que tout projet (sculpture, arbre ou autre) dans un rond-point doit être soumis au SPCH. Je ne sais pas si cette démarche prendrait du temps. Je propose que nous vous donnions une réponse à fin octobre.

M. C. Buschini (en son nom) : Oui, je pense qu'il faudrait au moins que quelqu'un de Boudry aille au moins voir cette statue pendant la durée de l'exposition.

11. Informations du Conseil communal

Mme M. Schlaeppi (CC) : J'ai une information par rapport au coefficient fiscal. L'année dernière, le Conseil général avait fixé le coefficient fiscal à 68% pour l'année 2025, avec une possibilité de le reconduire à ce taux pour les années 2026 et 2027, sous conditions d'une éventuelle analyse financière, et si c'était nécessaire de le relever à 73% en 2026. Or, en sa sanction du 26 mars 2025, le Conseil d'Etat a simplifié ce dispositif. Il confirme directement le taux de 68% pour 2025, 2026 et 2027, sans conditions, mais supprime la clause permettant le relèvement automatique à 73% en 2026.

Concrètement, le coefficient fiscal reste donc à 68% pour ces trois années, cela en raison de compétence et de clarté. Fixer un taux est du ressort du Conseil général et non une clause conditionnelle. Il confirme donc 68% pour 3 ans, mais nous restons libres, bien sûr, de modifier ce taux par un nouveau vote si la situation financière venait à l'obliger. Ainsi, vous avez l'aperçu de cette sanction.

Mme C. Zeter (CC) : Je voulais vous donner une information concernant le vote du mois de juin, vous aviez voté des modifications au RGC. L'arrêté a été soumis à l'Office des Communes pour sanction. Je vous rappelle, cela concerne entre autres, les jetons de présence des commissaires aux commissions, les suppléances aussi. Nous avions prévu une entrée en vigueur rétroactive pour les jetons de présence, mais actuellement l'arrêté est toujours à l'Office des communes. Ils nous ont informé qu'ils

avaient un certain retard, lié en partie à la restructuration du service. Nous vous informerons quand l'arrêté sera sanctionné et pourra être appliqué.

Une autre information : vous avez vu sur ECHO que nous avons mis à jour le calendrier des séances du Conseil général. La prochaine séance, qui était une séance de réserve, le 27 octobre, est confirmée. Elle aura lieu à 20h00, ensuite, il y aura la séance du 15 décembre, consacrée en partie au budget. Pour 2026, nous aurons la première séance de l'année un vendredi, le 6 mars, qui sera suivi du souper traditionnel du Conseil général. Les autres dates sont disponibles sur ECHO.

Concernant le Forum neuchâtelois des autorités politiques, Objectif:ne invite les membres du Conseil général le jeudi 13 novembre, à Neuchâtel, à Microcity, avec pour thème « La croissance de l'intelligence artificielle dans nos sociétés ». L'invitation est également sur ECHO et le délai d'inscription est fixé au 4 novembre via le lien ou le QR Code présent sur l'invitation.

Mme M. Schlaeppi (CC) : Voici deux dates pour information : la cérémonie des nouveaux habitants se tiendra le mercredi 5 novembre 2025 à la salle de spectacles. Comme chaque année, une raclette sera servie et raclée par les membres du Conseil communal. Les sociétés locales seront également présentes pour présenter leurs activités respectives.

La soirée des nouveaux majorants aura lieu le vendredi 21 novembre 2025 au théâtre de La Passade. À cette occasion, la Compagnie y présentera sa dernière pièce, *Le Clan*, suivie d'un apéritif dînatoire.

Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais le canton de Neuchâtel organise pour la première fois le mois de la santé mentale. La Commune de Boudry a répondu à un appel à projet et a eu le plaisir d'être sélectionnée. Notre action figure dans le programme officiel cantonal, sur le thème « Cultivons les liens sociaux » et nous avons également reçu une subvention pour cette action. L'événement s'est tenu le 20 septembre au marché de Boudry. Si vous étiez là, vous avez pu nous voir, sous forme d'une action participative de plantation de bulbes de tulipes dans les bacs de la Commune, tout autour de la salle de spectacles. Ce geste symbolique visait à représenter la culture du lien social à travers une action collective. Plusieurs partenaires locaux se sont mobilisés avec nous : le Centre de Loisirs, qui ont préparé des panneaux des réflexions qu'ils ont menées avec les jeunes de la Commune, le Club des aînés a projeté des films d'archives de Boudry, tournés dans les années 80. Ces films ont été réalisés par M. Moulin, pour ceux qui le connaissent, c'est un amoureux de Boudry. La ludothèque a également mis à disposition des jeux pour créer du lien autour de l'amusement et la bibliothèque organise également une exposition sur le thème de la santé mentale, tout au long du mois. Ils organisent aussi des lectures intergénérationnelles, ils invitent des personnes âgées de la Commune à venir lire des histoires aux enfants. Aux dernières nouvelles, cela a beaucoup de succès et de manière générale, la population a vraiment répondu présente à cette action, nous avons rencontré une diversité d'âges, de générations et nous avons été remerciés pour cette action. Au nom de la Commune, je tiens à remercier tous les acteurs qui ont participé à cet événement avec nous. D'autres actions, dans le cadre de la promotion de la santé auront lieu en 2026, vous serez informés en temps voulu.

M. P. Chapuisod (CC) : Encore une date pour vos agendas. C'est la journée forestière organisée par le syndicat intercommunal pour l'exploitation de la forêt de la Montagne de Boudry (Sipef'MB) et qui se tiendra le 25 octobre. Ce syndicat organise pour les membres du Conseil général, ainsi que les membres suppléants des communes de Boudry et Cortaillod, une journée forestière. Un bulletin d'inscription vous sera envoyé par la chancellerie. J'excuse déjà le Conseil communal qui ne pourra pas être présent cette journée en raison d'une autre activité.

Je vous avais promis une date pour la visite du Centre fédéral des requérants d'asiles à Perreux. Cela sera le jeudi 6 novembre, à 18h30, sur place. Une invitation personnelle vous sera également adressée. Cette visite s'adresse aux membres du Conseil général, aux membres suppléants, et au Conseil

communal ainsi qu'à deux représentants de la sécurité publique. La participation se fera sur inscription, et il sera peut-être nécessaire de présenter votre carte d'identité à l'arrivée. Nous précisons à Messieurs de la presse qu'ils ne pourront malheureusement pas participer à cette visite, mais peuvent bien sûr prendre note de la date. La soirée débutera par un rendez-vous à 18h30 dans le parking principal. Il y aura une présentation d'environ 45 min dans une salle du pavillon des Cèdres, puis un moment questions/réponses, ensuite une visite de divers locaux sera organisée selon les disponibilités. Il y a un peu plus de monde ces jours qui arrive là-bas. Ensuite, nous retournerons au local soit pour y boire un verre de l'amitié et discuter, échanger toujours avec le Centre fédéral. L'inscription est indispensable, afin de pouvoir définir et organiser les groupes pour la visite et mobiliser les personnes du Centre nécessaires pour accompagner les groupes.

Encore une information concernant la restitution de l'audit de l'administration. Cette restitution vous sera faite lors de la séance du budget du 15 décembre. Sachez qu'une restitution à notre personnel sera faite au préalable, à une date à définir, le tout en collaboration avec le cabinet d'audit Pragmatiq.

Mme. A. Macherel Rey (CC) : Vous l'avez sûrement remarqué, les travaux du centre-ville ont débuté, quelques trous sont déjà creusés. Il y a quelques interdictions générales de circuler qui ont été posées. Ce qu'on peut dire c'est que tant au carrefour des Conrardes qui interdit de tourner à gauche quand on descend la route des Conrardes, qu'au centre-ville, ce n'est pas toujours respecté. Il y a l'intention, l'obligation, mais après, il y a le chauffeur ou la chauffeuse qui fait un peu ce qu'il ou elle a envie de faire. Nous constatons que certaines personnes ont failli se faire piller sur les pieds par les pneus de voitures dès que l'interdiction générale de circuler a été posée. Nous allons certainement sévir. Nous vous remercions de respecter cette signalisation en place pour votre sécurité et peut-être de dire autour de vous que cela vaut la peine de respecter parce qu'en faisant ce qu'on n'ose pas, on risque quand même une amende. Sinon, à part une faute d'orthographe sur un panneau qui nous a été aimablement signalé, et nous avons ajouté un « g » à faubourg, les travaux se déroulent au rythme prévu, dans l'ordre prévu et je remercie le service des travaux publics de veiller que tout se passe bien durant toute la durée des travaux. Nous sommes en discussion, en finalisation de discussion au sujet de la navette qui a été promise, lorsqu'il ne sera plus possible de traverser la ville du sud au nord ou du nord au sud pendant un certain nombre de semaines, mais c'est encore prématuré de vous en parler. Cela dépendra de l'avancement des travaux.

M. P. Chapuisod (CC) : Demain matin, j'ai une séance avec la sécurité publique et suite à la séance que j'ai eu avec la Commission de sécurité, où l'on m'a rapporté quelques faits, je vais clairement donner des ordres de sévir quand la signalisation n'est pas respectée dans la zone de chantier, y compris pour les cyclistes qui doivent mettre le pied à terre. Demain matin, je vais donner l'ordre aux agents de la sécurité publique d'être en place et malheureusement de devoir mettre des amendes si cela n'est pas respecté. Je vous laisse partager ce message avec tous ceux que vous voulez bien.

Vous l'avez vu, vous avez tous reçu la brochure du programme de législature à votre place. Ce programme annonce une belle législature, chargée et engagée. Vous aurez le temps d'en prendre connaissance et de faire des remarques si vous le souhaitez, mais ça y est, il est fait !

M. A. Sandoz (en son nom) : Je n'ai pas encore eu le temps de le lire, mais est-ce qu'il y a un point sur la fusion potentielle avec Cortaillod ?

M. P. Chapuisod (CC) : Non. Ce n'est pas un projet du Conseil communal pour cette législature-là.

12. Questions

M. R. Barrabas (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Monsieur le Président, chers collègues et membres du Conseil communal, notre question fait suite à l'email adressé le 19 septembre dernier aux parents d'enfants accueillis par Am Stram Miam. Cet e-mail annonçait une modification du règlement de notre accueil parascolaire concernant l'organisation des vacances d'été, décision validée par le Conseil communal. Dès le 1^{er} août 2026, Am Stram Miam, qui jusqu'à présent restait ouvert toute la dernière semaine des vacances d'été, ne sera plus ouvert que le mercredi et le jeudi de 7h00 à 18h00, ainsi que le vendredi de 7h00 à 14h00. Le contrat d'accueil pourrait être adapté, permettant par exemple à un enfant habituellement inscrit le lundi de l'être le mercredi à la place. À ce jour, cette modification a été communiquée sans qu'aucune justification ou explication ne soit apportée.

Le groupe des Vert·e·s s'interroge pour plusieurs raisons :

- L'attractivité d'une commune se mesure notamment à la qualité des services offerts aux familles, et l'accueil parascolaire joue un rôle crucial pour permettre aux parents actifs, aujourd'hui très majoritaires, de concilier vie professionnelle et vie familiale.
- La situation actuelle oblige déjà nombre de familles à « jongler » entre vacances, garde alternative, télétravail et autres solutions de garde lors des fermetures. La réduction annoncée de l'offre ne fera qu'aggraver ces difficultés.
- Enfin, si ce choix résulte de contraintes financières, il est étonnant qu'une telle décision soit annoncée à peine deux mois avant la présentation du prochain budget de notre commune.

Le groupe des Vert·e·s souhaite donc demander les raisons de cette modification et invite par là même le Conseil communal à reconstruire cette décision, qui risque de compliquer la vie de nombreuses familles et de réduire l'attractivité de notre ville. Je vous remercie pour votre attention.

Mme A. Macherel Rey (CC) : Monsieur, merci pour votre question. Je me permets, en préambule, de rappeler ce que dit la Loi sur l'accueil extra-scolaire (LAE). Il s'agit plus précisément du Règlement général sur l'accueil des enfants (REGAE) du 7 juillet 2025, état au 1^{er} août 2025. À l'article 4, dans les différentes lettres, voici la définition. À la lettre c) stipule que, structure d'accueil parascolaire 1^{er} cycle scolaire : structure qui accueille des enfants de la 1^e à la 4^e année de la scolarité obligatoire, en dehors des horaires scolaires, à la journée ; puis à la lettre d) structure d'accueil parascolaire 2^e cycle scolaire : structure qui accueille des enfants de la 5^e à la 8^e année de la scolarité obligatoire, en dehors des horaires scolaires, à la journée.

Dans la notion d'accueil parascolaire, il y a implicitement la notion d'école. L'accueil parascolaire a pour mission de prendre en charge les enfants les jours ouvrables scolaires, hors de l'horaire scolaire, c'est-à-dire lorsque l'école a lieu. L'article 47 explique l'accueil parascolaire du 1^{er} cycle scolaire :

¹Pour être subventionnées intégralement, les structures d'accueil parascolaire 1^{er} cycle scolaire doivent accueillir les enfants au moins 11 heures par jour ouvrable, durant au moins 225 jours par année civile.

²Si l'accueil est inférieur à 11 heures par jour ou à 225 jours par année civile, la subvention est réduite proportionnellement.

L'article 48 indique l'accueil parascolaire : 2^e cycle scolaire

¹Pour être subventionnées intégralement, les structures d'accueil parascolaire 2^e cycle scolaire doivent accueillir les enfants au moins 7 heures par jour ouvrable, durant au moins 195 jours par année civile.

²Si l'accueil est inférieur à 7 heures par jour ou à 195 jours par année civile, la subvention est réduite proportionnellement.

En lien avec l'article 4 du REGAE, les articles 47 et 48 indiquent clairement aux structures d'accueil parascolaire, tant pour le cycle 1 que pour le cycle 2, le nombre minimum de jours ouvrables par année civile, ainsi que le nombre minimum d'heures journalières d'accueil à respecter pour être reconnues par le Canton.

À Am Stram Miam (ASM) 1, 2 et 3, ces conditions sont totalement, voire largement respectées, les structures restant également ouvertes les semaines 1 et 2 des vacances scolaires de juillet et jusqu'à l'été 2025, la totalité de la semaine 6 des vacances scolaires estivales. Les semaines 3-4-5 des vacances scolaires, les structures d'accueil sont fermées. Notre personnel doit aussi prendre des vacances. Elles restent ouvertes lors des vacances d'automne et de Pâques.

Dès la rentrée 2026, soit dans un peu moins d'une année, ASM 4 verra le jour, dans une structure provisoire d'accueil, pour laquelle une demande de crédit va vous être présentée prochainement. ASM4 fonctionnera sur les mêmes bases que ASM 1-2-3.

L'allègement d'accueil des enfants (et non d'heures de travail et/ou de présence de la directrice et des collaborateurs et collaboratrices !), annoncé par écrit à tous les parents des structures près d'un an avant sa réalisation, concernera environ une quarantaine d'enfants et ne touchera que le lundi et le mardi. Le même allègement d'accueil, s'il avait été appliqué sur les semaines 1 ou 2 des vacances scolaires d'été, aurait non seulement impacté près de 60 enfants, mais aurait été impossible à mettre en place du fait que les effectifs d'écoliers des cycles 1 et 2 qui seront accueillis ne sont pas encore stabilisés et leur répartition pas encore finalisée, notamment leur enclassement.

Rappelons ici également que le vendredi après-midi de la dernière semaine des vacances scolaires d'été, une permanence d'accueil sera garantie sur inscription pour les enfants et leur famille n'ayant pas trouvé d'autres solutions. Il en est de même pour la semaine des Relâches, au début de chaque mois de mars.

L'ouverture d'une 4^e structure, dont la capacité d'accueil sera de 50 enfants, nécessitera notamment l'engagement de personnel supplémentaire et l'installation intérieure des locaux, de manière à ce qu'ils soient prêts à recevoir leurs petits hôtes.

Les deux jours ainsi dégagés permettront

- de fignoler l'organisation des 4 équipes d'accueil, dont la nouvelle pour ASM4 ;
- d'intégrer le personnel nouveau qui sera engagé pour ASM4 ;
- de rappeler les différents protocoles à respecter pour l'accompagnement des écoliers, sachant que la salle de gymnastique nécessitera un plus long déplacement pour les enfants accueillis à ASM 1 et ASM2 ;
- de transmettre à la totalité du personnel les dernières informations n'arrivant qu'en août, notamment l'enclassement des élèves aux cycles 1 et 2 et de régler les détails de prise en charge et d'accompagnement ;
- de soigner l'accueil des nouveaux écoliers, certains d'entre eux dans un lieu tout neuf, en leur consacrant deux matinées de découverte, donc lundi matin et mardi matin, pour eux et leurs parents, leur permettant ainsi de nouer une première relation avec les équipes encadrantes et de découvrir les lieux d'accueil.

Dans toute la mesure des possibilités, les demandes des parents sont prises en compte et il est veillé à une communication claire et largement anticipée. Encore une fois, il est utile de rappeler qu'il s'agit bien d'accueil parascolaire, en lien avec les semaines d'école, et non d'une garderie d'enfants à disposition toute l'année. Les structures d'accueil ont donc pour mission de pallier l'absence pour raisons professionnelles ou de recherche officielle et avérée d'un emploi d'un ou des parents, durant

les moments hors de l'horaire d'école. Raison pour laquelle les structures sont ouvertes de 07h00 à 18h00, selon des tranches horaires découpées ou à la journée complète et subventionnées ainsi du lundi au vendredi.

À ce jour, seules deux lettres et deux e-mails ont été adressés à la direction de la structure d'accueil parascolaire. Nous entendons que ces familles (et éventuellement d'autres) sont ennuyées par ces nouvelles dispositions. Nous sommes cependant pour notre part convaincus que d'ici août prochain, une solution de garde leur sera possible. Nous saluons cependant également ici, et soutenons, le professionnalisme et la capacité d'anticipation de la directrice des structures d'accueil parascolaire de Boudry, ainsi que l'engagement au quotidien d'elle et de tout son personnel. Cet engagement est précieux et garant de la très bonne marche de nos structures. Nous rappelons aussi ici que plusieurs jeunes filles et jeunes gens de notre Ville et commune de Boudry (et même des villages voisins) ont terminé une formation certifiée de garde d'enfants auprès de la Croix-Rouge Suisse et seraient tout à fait en mesure de s'occuper de jeunes enfants quelques heures dans la journée. Enfin, peut-être que des idées nouvelles germeront durant l'hiver et permettront à des citoyens et citoyennes de notre belle ville de monter un projet pour les lundi et mardi de la dernière semaine de vacances d'août 2026, que le dicastère Enfance et Formation, auquel sont rattachées les structures d'accueil, et le Conseil communal aussi, j'en fais le pari, soutiendront fort probablement en cas de demande. Je vous remercie de votre attention.

M. C. Buschini (en son nom) : Tout d'abord, je tiens à remercier la Commune d'avoir organisé une rencontre pour les Seniors à la salle de spectacles et nous avons eu vent qu'il y avait eu une vingtaine de personnes qui n'ont pas pu venir au repas. Alors, si tel est le cas, il y avait peut-être quand même quelques places possibles au foyer de la salle de spectacles. Je le dis en passant. Maintenant, j'ai trouvé très dommage que la sonorisation de la salle de spectacles qui a été refaite à plusieurs reprises. Un nom, c'est M. Camporelli, qui avait fait cela, maintenant, je ne sais pas s'il y en a eu d'autres, mais c'était un micro non pas pour la parole, mais c'était un micro pour la musique et donc malheureusement, même si le discours devait bien passer, il n'était pas très audible. Est-ce qu'on doit à nouveau remettre « une secouée » pour refaire la sonorisation ?

M. P. Chapuisod (CC) : Je vais répondre sur la question de la sonorisation. Le service des bâtiments sera informé ce jeudi des problèmes de sonorisation à la grande salle, il est possible que la correction soit déjà en cours, mais je vais leur poser la question.

Mme M. Schlaeppi (CC) : Pour la première question, c'est la Société de développement de Boudry qui organise cet événement. Donc la commune n'est pas au courant, mais c'est une information que nous pourrons leur faire remonter.

Mme J. Koller (en son nom) : Ma question concerne les travaux effectués soit à proximité de l'Areuse, soit près d'une surface agricole : à la fin du chantier, existe-t-il un service chargé de vérifier la remise en état du site d'un point de vue environnemental ? Je précise le contexte pour que ce soit clair pour tout le monde. Je me rends régulièrement entre les deux passerelles, en bordure de l'Areuse et du champ. Certes, le terrain a été retassé et les cailloux enlevés, mais j'ai ramassé des dizaines de morceaux de bâches, malheureusement en plastique. Ces bâches se sont déchirées lors du démontage. Les Travaux publics les ont toujours ramassées, je les en remercie, car je déposais ces déchets près des poubelles pour chiens. Cependant, ce n'est pas terminé : il en reste encore, et elles sont en train de se désagréger. À mon avis, il ne s'agit pas de textile biodégradable. C'est pourquoi je pense que, lorsqu'un chantier se déroule à proximité d'une rivière et de surfaces agricoles, il est essentiel de veiller à une véritable remise en état du terrain. Merci de votre attention.

M. P. Chapuisod (CC) : Merci pour la question, nous en prenons note. Je tiens juste à préciser que les travaux ont été faits en collaboration avec les services de l'État, notamment avec le service de l'agriculture, qui eux-mêmes, participent à la fin de chantier pour remettre le terrain en ordre au paysan. Puis, une collaboration avec les travaux publics, Pro Natura, le service de la faune se fait normalement aussi en fin de chantier. Ce que je ne sais pas, c'est si ce chantier est totalement terminé et a été rendu ou non. Mais nous allons transmettre cela aux services concernés. Ce qui n'empêche pas que même si le chantier n'est pas fini, nous pourrions faire en sorte que les déchets soient enlevés.

M. N. Rousseau (en son nom) : Une question à titre personnel, mais je pense qu'elle taraude beaucoup de nos amis ici présents. Vous avez tous entendu parler des mesures économiques prises outre-Atlantique, vous savez pertinemment que certaines de nos entreprises vivent largement d'exportations. Est-ce que le Conseil communal peut nous donner certaines assurances ou certaines garanties quant aux effets que ces mesures vont avoir sur nos finances communales ? Pas seulement sur les rentrées des personnes morales, mais aussi sur les rentrées des personnes physiques, nous savons que beaucoup d'entreprises de la place ont déjà recours au chômage partiel. Est-ce qu'on a déjà une petite idée sur l'incidence de ces mesures désastreuses sur notre économie locale.

Mme M. Schlaeppi (CC) : À ce stade, nous n'avons pas une vision figée, car nous n'avons pas de boule de cristal. Toutefois, selon les discussions menées avec le service des contributions du canton de Neuchâtel, il n'y a pas, à ce jour, de raisons majeures de s'inquiéter pour l'année 2026. Concernant les entreprises actives à l'exportation, notamment vers les États-Unis, beaucoup – en particulier les grandes sociétés du canton – disposent déjà de lignes de production sur le sol américain, ce qui les met à l'abri des droits de douane annoncés par M. Trump. Du côté des PME, nous avons notamment rencontré la société Mikron, qui a confirmé cette analyse : elle a constitué des réserves depuis plus d'un an afin d'anticiper d'éventuels effets. En conséquence, ces mesures devraient limiter l'impact des hausses de droits de douane pour l'année 2026.

En ce qui concerne l'IPM (impôt pour les personnes morales), aucun changement significatif n'est attendu en 2026. Cela dit, la situation devra être suivie de près. Le canton se montre relativement confiant, mais il convient de rester vigilant. S'agissant des recettes liées à l'IPP (impôt des personnes physiques), une hausse du taux de chômage est attendue, possiblement jusqu'à 10 % d'ici fin 2026 ou 2027. Cette situation entraînera inévitablement une baisse des rentrées fiscales, ce qui aura un impact sur les finances communales. Il faut également tenir compte du fait qu'une part importante de la population de Boudry se trouve dans une situation de précarité, ce qui accentuera ces effets. Ces éléments devront impérativement être pris en considération dans l'élaboration des prochains budgets.

M. S. Fasel (au nom de la CGF) : *L'administrateur affiche un document transmis par M. Fasel, disponible ci-après dans l'annexe 1.* Au nom de la Commission de gestion et des finances, je souhaite attirer votre attention sur un point que vous avez peut-être relevé dans les rapports qui vous ont été soumis. Environ CHF 350'000.00 de financement ont été engagés, dont une part importante concerne des travaux qui seront réalisés par l'entreprise Eli 10. Nous avons constaté une certaine opacité dans le fonctionnement de cette entreprise. Certaines positions budgétaires apparaissent peu détaillées, voire présentées en bloc, ce qui ne répond pas à nos attentes en matière de transparence. Comme l'a également relevé ma collègue, Mme J. Koller, cela soulève des interrogations. Par ailleurs, nous avons reçu une proposition concernant des travaux d'éclairage à effectuer sur les terrains de football. Toutefois, ces travaux sont soumis à une échéance stricte pour pouvoir bénéficier de subventions. Or, Eli 10 est régulièrement confrontée à d'importants retards dans la réalisation de ses interventions, ce qui nous inquiète quant au respect des délais requis.

Par ailleurs, il ne vous aura sans doute pas échappé que, le 12 septembre, les nouveaux tarifs d'électricité pour l'année 2026 ont été publiés pour toute la Suisse. Vous avez ici les tarifs pour le canton de Neuchâtel. Tous les tarifs ont connu une baisse, à l'exception de ceux appliqués par les

prestataires d'Eli 10. Bien qu'il soit indiqué une baisse de 5,9 %, une comparaison concrète avec les deux autres fournisseurs actifs dans le canton – à savoir Viteos et Groupe E – montre que les communes actuellement desservies par Eli 10 paient leur électricité environ 20 % plus cher.

Notre question est donc la suivante : est-ce que le Conseil communal a pris contact avec Eli 10 à ce sujet ? Étant donné que la Commune de Boudry est actionnaire majoritaire de cette entreprise, a-t-elle entrepris des démarches pour comprendre les raisons de cette baisse relativement faible des tarifs ? Et, par la même occasion, a-t-elle exigé des prestations plus détaillées et plus transparentes dans l'exécution des mandats confiés ?

Mme C. Zeter (CC) : Merci pour votre question. Celle-ci sera transmise directement au Conseil d'administration d'Eli 10. À noter que ce dernier s'est d'ores et déjà saisi du dossier, le jour même de la publication des nouveaux tarifs. Il a en effet constaté que les tarifs appliqués par Eli 10 présentaient des écarts significatifs par rapport à ceux des deux autres fournisseurs présents dans le canton. Une analyse est donc en cours afin d'identifier les raisons de ces différences. Ensuite, le Conseil d'administration d'Eli 10 définira les mesures à prendre et nous ferons un retour sur les conclusions de cette analyse.

S'agissant de la collaboration avec Eli 10 pour les chantiers communaux, le Conseil communal a effectivement déjà approché Eli 10 et lui a demandé davantage de transparence dans les devis, les factures ainsi que sur plusieurs autres points.

M. G. Alberti (en son nom) : J'avais posé la question en avril lors de la séance du Conseil général, un collègue est revenu sur ce sujet en juin. Où en sommes-nous avec les cloches de la Tour Marfaux ? Nous avons abattu des arbres, refait et nettoyé l'horloge, mais sa fonction première qui est de sonner ne fonctionne toujours pas.

M. P. Chapuisod (CC) : Je n'ai pas encore terminé mon enquête. Je n'arrive pas à obtenir ce que je demande, à savoir un devis détaillé des travaux réalisés. J'ai bien reçu un rapport, mais il est rédigé en allemand, et je ne maîtrise pas suffisamment la langue. J'ai donc demandé au service des bâtiments d'approfondir la question et, surtout, de consulter d'anciens habitants afin de connaître le rythme de sonnerie des cloches. J'ai appris que celles-ci pouvaient remplacer la sirène, c'est ce qu'on appelle le tocsin, et qu'elles sonnent lors des mariages, des enterrements, ainsi que pour marquer les heures. En revanche, je ne sais pas encore si elles sonnent également les quarts ou les demi-heures.

M. G. Alberti (en son nom) : Je veux volontiers vous les donner. Ces cloches sonnent les heures et toutes les demi-heures, une fois. En tout cas, c'était ainsi durant les 16 dernières années.

M. P. Chapuisod (CC) : Oui, d'accord, mais il semblait qu'avant, elles sonnaient également aux quarts d'heures. Et puis, il y a les autres sonneries qui peuvent être activées manuellement, soit par le service des bâtiments, soit par les personnes du temple, pour un mariage ou un enterrement, avec deux sons différents. Il faudrait faire une journée de test.

M. G. Alberti (en son nom) : Celles-là fonctionnent, celles pour les mariages ou les enterrements.

M. P. Chapuisod (CC) : Oui, alors qu'elle est votre question ?

M. G. Alberti (en son nom) : La question est la même qu'il y a six mois : combien de temps devrons-nous attendre pour que les cloches de la tour Marfaux sonnent à nouveau aux heures et aux demi-heures ? Actuellement, ces sonneries n'existent plus. Elles sonnent seulement le samedi matin à 10h et à 18h et le dimanche matin pour la messe.

La parole n'est plus demandée.

Le Président lève la séance à 21h55.

Boudry, le 24 octobre 2025

Sam Rossetti

Stephen Blanc

Annexe 1

Tableau comparatif de l'électricité – transmis à l'administration par M. S. Fasel

Doit encore être ajoutée au document final/ 24.10.2025 - akr